

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin et Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : Monsieur David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024
6. Comptes à payer du mois (521 486.18\$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Correspondances
10. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
11. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier (ACSIQ)
12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
13. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
14. Inscription du Maire au congrès de la FQM
15. Avis de motion règlement # 296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550 (17 142.77 \$)
17. Correction de la résolution # 135-09-2024
18. Embauche d'une agente de développement
19. Résolution pour la couverture cellulaire
20. Proposition pour changer les portes au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$)
21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
22. Fondation OLO (200.00 \$)
23. Achat d'un photocopieur (11 994.00 \$)
24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$)
25. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 20H14

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (13).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 DÉCEMBRE 2024;

02-01-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 17 DÉCEMBRE 2024;

03-01-2025

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 17 décembre 2024 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2025

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2400777 à C2400780 et C2500001 à C2500034. La séquence des chèques en ligne de L2400169 à L2400188 et L2500001 à L2500005.

Total des factures	48 245.05\$
Total des paiements directs	387 130.84\$
Total des salaires	86 110.29\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	521 486.18\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture de la lettre que la municipalité de Preissac a reçue du ministère de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, faune et parcs (MELCCFP) au sujet d'une sanction administrative pécuniaire. Il fait aussi état d'une demande de la Fondation hospitalière d'Amos pour le programme OLO (ce sujet qui sera discuté au point # 22).

10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2025

10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2025

11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2025

12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2025

13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2025

14. Inscription du Maire au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

15. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #296-2025 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

10-01-2025

15. Avis de motion et présentation du règlement #296-2025 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement #296-2025 intitulé « Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises ».

16. PROPOSITION POUR ACHAT D'UN SENS UNIQUE POUR F-550 (17 142.77\$);

11-01-2025

16. Proposition pour achat d'un sens unique pour F-550.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Équipements Mori7 Inc. pour la fourniture et la livraison d'un sens unique de 10 pieds portant le # EM-JSG-948987718-7 au montant de 17 142.77 \$ pour le camion F-550.

17. CORRECTION DE LA RÉSOLUTION # 135-09-2024;

12-01-2025

17. Correction de la résolution # 135-09-2024.

ATTENDU QUE la résolution adoptée le 17 septembre 2024 portant le numéro 135-09-2024 était basée sur le document d'appel d'offre fourni sur le SEAO pour le remplacement d'un ponceau sur le chemin des Pêcheurs qui stipulait sur le bordereau de soumission, section : Description des travaux « Ponceau TTOG 3,2 mètres ». Compte tenu que la municipalité avait déjà fait l'acquisition du ponceau et que, par ce fait, elle a soustrait le montant de la ligne Ponceau TTOG 3,2 mètres qui était de 122 346.00\$;

ATTENDU QU'après vérification avec la firme qui a préparé le document d'appel d'offres, il fallait prendre le montant total sans soustraire quoique ce soit ;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une correction;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CORRIGER le dernier paragraphe de la résolution # 135-09-2024 par le texte suivant :

D'ACCORDER le contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec Inc. pour un montant de 358 759.91 \$ plus les taxes applicables.

18. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

13-01-2025

18. Embauche d'une Agente de développement.

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc se retire de la séance.

ATTENDU QUE la municipalité a publié dans son journal local « Ma municipalité m'informe » une offre d'emploi pour combler le poste d'Agent (e) de développement à la suite du départ de notre Agente actuelle :

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 6 candidatures et que le comité de sélection a fait une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER madame Élisa Beauregard pour le poste d'Agente de développement avec une période de probation de trois mois au salaire et condition prévues dans l'échelle salariale en vigueur de la municipalité de Preissac.

19. RÉSOLUTION POUR LA COUVERTURE CELLULAIRE;

14-01-2025

19. Résolution pour la couverture cellulaire.

CONDIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONDIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONDIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONDIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONDIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONDIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONDIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 599 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite d'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Blocs québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat.

20. PROPOSITION POUR CHANGER LES PORTES D'ENTRÉES AU 6, RUE DES RAPIDES (33 450.00 \$);

15-01-2025

20. Proposition pour changer les portes d'entrées au 6, rue des Rapides (33 450.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture, et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la proposition de « Blanchette S.A.M.N » pour l'installation de deux portes d'entrée commerciales au 6, rue des Rapides pour un montant de 33 450.00 \$ plus les taxes applicables. Il est à noter que les travaux électriques nécessaires ne sont inclus.

21. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

16-01-2025

21. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2025;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	2 455.00 \$
Club Preissac d'Art en Or	3 500.00 \$
Club de l'Âge d'Or de Preissac	3 000.00 \$
École St-Paul de Preissac	3 000.00 \$
Biblio Preissac	3 465.00 \$
Club des jeunes	1 000.00 \$

22. FONDATION OLO (200.00 \$);

17-01-2025

22. Fondation OLO (200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 200.00 \$.

23. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR;

18-01-2025

23. Achat d'un photocopieur.

ATTENDU que le photocopieur a maintenant huit ans et que son entretien est rendu difficile, considérant la disponibilité des pièces et le temps pour les avoirs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de « Larouche Bureautique » pour la fourniture d'un photocopieur de marque Ricoh IM C2510 Multifonctionnel au montant de 11 994.00 \$ plus les taxes applicables. Le photocopieur existant sera installé au CMAE et des frais de 250.00 \$ pour la programmation.

24. ACHAT DU MODULE POUR LE PAIEMENT DES FOURNISSEURS CIM (550.00 \$);

19-01-2025

24. Achat du module pour le paiement des fournisseurs CIM (550.00 \$).

ATTENDU que maintenant les fournisseurs désirent se faire payer par virement bancaire;

ATTENDU que l'ajout d'un module dans le logiciel de gestion financière de la municipalité (CIM) « Module de paiement direct des comptes fournisseurs » est disponible;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat du module de paiement direct des comptes fournisseurs avec le service de soutien technique pour un montant annuel de 550.00 \$.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Trois questions reçues par courriel : liste des non-résidents, responsabilités et dossiers des Élus et les règlements disponibles sur le site de la municipalité
- Question sur le point # 12 de l'ordre du jour
- Question sur le point # 6 de l'ordre du jour
- Dépenses faites par carte de crédit
- Pneus d'hiver sur le véhicule Rogue
- Distribution de notre journal mensuel « Ma municipalité m'informe » aux non-résidents

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

20-01-2025

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h14.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**DONALD RHEAULT
MAIRE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Monsieur Jean-Paul Gosselin.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025
5. Comptes à payer du mois (305 686.35 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Programmation TECQ 2024-2028
10. Dépôt du rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur le site web)
11. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$)
12. Adoption du règlement # 296-2025 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
13. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie
14. Achat de support pour arrimage pour le service incendie (880 \$)
15. Résolution pour subvention ADL pour les années 2025-2026-2027
16. Résolution pour dons et subventions (accueil Harvey-Bibeau, Club de motoneige Malartic, Radio Boréale, La Ressource et journal Alliance)
17. Budget pour activités enfants pour la semaine de relâche (1 250 \$)
18. Installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE (6 000 \$)
19. Surveillance camping été 2025 (100 \$/semaine)
20. Soumission câble chauffant au CMAE (2 150 \$)
21. Résolution pour bail de gravière (354 \$)
22. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
23. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H11

1. MOT DE BIENVENUE (8);

2. Mot de bienvenue (8).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

21-02-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2025;

22-02-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

23-02-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500035 à C2500107. La séquence des chèques en ligne de L2500006 à L2500016. La séquence des paiements directs ACP de P2500001 à P2500020.

Total des factures	120 655.41 \$
Total des chèques en ligne	94 258.22 \$
Total des paiements directs ACP	54 034.82 \$
Total des salaires	36 737.90 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	305 686.35 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 février 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Lettre du CISSAT sur les équipements d'évacuation en milieu isolé
- Radio Boréal pour demande de commandite

9. PROGRAMMATION TECQ 2024-2028;

24-02-2025

9. Programmation TECQ 2024-2028.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et unanimement résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10. DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000 \$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000 \$ (DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB);

10. Dépôt du rapport de dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ (disponible sur notre site web).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe le conseil et les citoyens présents que le rapport des dépenses de plus de 2 000 \$ qui totalisent plus de 25 000 \$ est disponible via le site WEB de la municipalité

11. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000 \$);

25-02-2025

11. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000 \$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il

soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

12. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 296-2025 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

26-02-2025

12. Adoption du règlement # 296-2025 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 296-2025 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 14 janvier 2025
- Présentation du projet de règlement : 14 janvier 2025
- Adoption du règlement : 11 février 2025
- Publication du règlement : 11 février 2025
- Entrée en vigueur : 11 février 2025

13. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2024 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE;

27-02-2025

13. Adoption du rapport annuel 2024 du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2024, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2024 tel que présenté.

14. ACHAT DE SUPPORT POUR ARRIMAGE POUR LE SERVICE INCENDIE (880 \$);

28-02-2025

14. Achat de support pour arrimage pour le service incendie (880 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de support pour arrimage pour le service incendie au montant de 880.00 \$ plus les taxes applicables.

15. RÉSOLUTION POUR SUBVENTION ADL POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027;

29-02-2025

15. Résolution pour subvention ADL pour les années 2025-2026-2027.

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame Élisa Beauregard, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 500.00\$/année pour 2025-2026-2027 provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local » de la MRC d'Abitibi.

16. RÉSOLUTION POUR DONS ET SUBVENTIONS (ACCUEIL HARVEY-BIBEAU, RADIO BORÉALE, LA RESSOURCE ET JOURNAL ALLIANCE);

30-02-2025

16. Résolution pour dons et subventions (accueil Harvey-Bibeau, Radio Boréale, La Ressource et Journal Alliance.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2025;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Accueil Harvey-Bibeau : 300.00 \$

Radio Boréal : 200.00 \$

La Ressource : 1 100 \$

Journal Alliance : 5 000.00 \$

17. BUDGET POUR ACTIVITÉS ENFANTS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE (1 250 \$);

31-02-2025

17. Budget pour activités enfants pour la semaine de relâche (1 250 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 1 250.00 \$ pour activités d'enfants pour la semaine de relâche.

18. INSTALLATION ET FOURNITURE D'UN AMPLIFICATEUR POUR LE CMAE (6 217.49 \$);

32-02-2025

18. Installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE (6 217.49 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de SONOSPEC pour l'installation et fourniture d'un amplificateur pour le CMAE au montant de 6 217.49 \$.

19. SURVEILLANCE CAMPING ÉTÉ 2025 (100 \$/SEMAINE);

33-02-2025

19. Surveillance camping été 2025 (100 \$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Gervais, et unanimement résolu :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2025 selon les conditions convenues (100.00\$/semaine) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

20. SOUMISSION CÂBLE CHAUFFANT AU CMAE (2 150 \$);

34-02-2025

20. Soumission câble chauffant au CMAE (2 150 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boillard Électrique pour l'installation d'un câble chauffant pour la gouttière de l'entrée principale au montant de 2 150.00 \$ plus les taxes applicables.

21. RÉSOLUTION POUR BAIL DE GRAVIÈRE (354.00 \$);

35-02-2025

21. Résolution pour bail de gravière (354.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 354.00 \$ pour le renouvellement d'un bail de gravière/sablière situé au chemin des Noisetiers soit le BNE 48399.

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à titre de requérant pour la demande de renouvellement de bail.

22. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)-VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

36-02-2025

22. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 76 963 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

23. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

37-02-2025

23. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance, à prendre les moyens nécessaires pour dégager la neige sur les couvertures des bâtiments municipaux si requis.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Ponceau Sigouin
- Piste de course
- Liste des responsabilités des Élus

- Compte rendu et suivi des dossiers
- Comptes à payer
- Liste des acronymes
- Fonds après mine
- Règlement sur la tenue des séances du conseil

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

38-02-2025

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMENTÉ RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 20h11.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc et Jean-Paul Gosselin.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025
5. Comptes à payer du mois (165 109.18 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Changer la tourbe dans les deux Écoflos (4 250 \$ / chaque)
10. Dépôt du rapport sur le règlement de la gestion contractuelle (disponible sur le site web)
11. Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme
12. Achat de 7 paires de gant pour le service incendie (804.58 \$)
13. Résolution pour abroger la politique d'intéressement au statut de pompier
14. Contrat de nivelage « Été 2025 »
15. Achat de chlorure de calcium pour 2025
16. Avenant pour certificat d'autorisation des puits (7 000 \$)
17. Mandat avec CIMA+ pour finaliser le contrat avec Duroking Inc. (3 000 \$)
18. Journal internationale de la santé mentale positive le 13 mars
19. Ramassage des pneus sur le terrain de pascal Tanguay
20. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
21. Clôture et levée de l'assemblée 20H35

1. MOT DE BIENVENUE (14);

1. Mot de bienvenue (14).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

39-03-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2025;

40-03-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 février 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

41-03-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500108 à C2500148. La séquence des chèques en ligne de L2500017 à L2500027. La séquence des paiements directs ACP de P2500021 à P2500054.

Total des factures	48 362,96 \$
Total des chèques en ligne	27 372,97 \$
Total des paiements directs ACP	46 201,98 \$
Total des salaires	43 171,27 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	165 109,18 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mars 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Ministère des affaires municipales et de l'habitation « MAMH » (2)
- Lettre de l'association des médias écrits du Québec « AMEQ »
- Lettre d'une citoyenne sur le stationnement au CMAE

9. CHANGER LA TOURBE DANS LES DEUX ÉCOFLOS (4 250 \$ / CHAQUE);

42-03-2025

9. Changer la tourbe dans les deux Écoflos (4 250\$ / chaque).

ATTENDU QUE l'inspection annuelle de 2024 des deux systèmes ÉCOFLOS de la municipalité de Preissac (186, avenue du Lac et 6, rue des Rapides) recommande de procéder au changement de la mousse tourbe;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et unanimement résolu :

D'ACCEPTER les recommandations de la firme PREMIER-TECH de changer la mousse tourbe au montant de 4 250.00 \$ plus les taxes applicables pour chaque système.

N.B : Il est possible d'avoir des frais supplémentaires parce que PREMIER-TECH a observé la présence de racines.

10. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LE RÈGLEMENT DE LA GESTION CONTRACTUELLE (DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB);

10. Dépôt du rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle (disponible sur notre site web).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport annuel sur le règlement de la gestion contractuelle (*période visée du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024*) et informe les citoyens que le rapport est disponible via le site WEB de la municipalité

11. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME;

43-03-2025

11. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
Amélie Massé
Casandra Couture

Messieurs Robert Brassard
Benoit Plourde
Claude Ménard
Bernard Fleury
Bertrand Bolduc

12. ACHAT DE 7 PAIRES DE GANT POUR LE SERVICE INCENDIE (804,58 \$);

44-03-2025

12. Achat de 7 paires de gant pour le service incendie (804,58 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 7 paires de gant pour le service incendie au montant de 804.58 \$.

13. RÉSOLUTION POUR ABROGER LA POLITIQUE D'INTÉRESSEMENT AU STATUT DE POMPIER;

45-03-2025

13. Résolution pour abroger la politique d'intéressement au statut de pompier.

ATTENDU QUE la résolution # 32-02-2007 adoptant la politique d'intéressement au statut de pompier n'est plus d'actualité;

ATTENDU QUE les salaires et conditions de travail des pompiers fait maintenant partie de la Convention des employés de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution # 32-02-2007 portant sur la politique d'intéressement au statut de pompier en vigueur depuis le 1 janvier 2007.

14. CONTRAT DE NIVELAGE « ÉTÉ 2025 »;

46-03-2025

14. Contrat de niveling « Été 2025 ».

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, a fait une invitation à soumissionner à deux entreprises et le résultat est le suivant;

Entreprise	Montant incluant les taxes
Béton Fortin Inc.	66 134.32 \$
Drolet équipement	68 952.16 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le prix de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans le devis de soumission au montant de 66 134.32 \$ incluant les taxes.

15. ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM POUR 2025;

47-03-2025

15. Achat de chlorure de calcium pour 2025.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé une proposition pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 100,000 litres) avec épandage;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de RM Entreprises pour la fourniture et l'épandage de 100,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 0.497 \$ du litre plus les taxes applicables.

16. AVENANT POUR CERTIFICATION DES PUITS (7 000 \$);

48-03-2025

16. Avenant pour certification des puits (7 000 \$).

ATTENDU QUE la firme mandatée GCM Consultants a présenté au comité de travail les besoins d'études supplémentaires pour la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques de la faune et des parcs (MELCCFP);

ATTENDU QU' un addenda a été demandé pour fournir ses études supplémentaires au coût de 7 000.00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'addenda de pour l'obtention du certificat d'autorisation pour les puits de la coopérative d'aqueduc de Preissac, pour un montant de 7 000.00 \$ plus les taxes applicables.

17. MANDAT AVEC CIMA+ POUR FINALISER LE CONTRAT AVEC DUROKING (3 000 \$);

49-03-2025

17. Mandat avec CIMA+ pour finaliser le contrat avec Duroking (3 000 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à mandater CIMA+ à accompagner la municipalité pour régler la finalité du contrat avec DUROKING Inc. Un budget de 3 000.00 \$ est prévu pour clore le dossier.

18. JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS;

50-03-2025

18. Journée internationale de la santé mentale positive le 13 mars.

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élus(es) de l'Assemblé nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « **S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble** »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PROCLAMER la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème **CRÉER DES LIENS et être bien entouré(es)**.

19. RAMASSAGE DE PNEUS SUR LE TERRAIN DE PASCAL TANGUAY;

51-03-2025

19. Ramassage de pneus sur le terrain de Pascal Tanguay.

ATTENDU QUE monsieur Pascal Tanguay est en processus de vendre sa propriété et qu'à l'époque de l'activité « Défi-contrecourant », ce dernier avait autorisé l'organisme responsable d'inclure une épreuve sur son terrain et que dans cette dernière l'utilisation de vieux pneus ont été installé sur son terrain;

ATTENDU QUE les futurs acheteurs veulent un engagement que les pneus soient enlevés de ce terrain;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin, et unanimement résolu :

D'AUTORISER les employés de la municipalité à ramasser lesdits pneus et de les transportés à l'endroit où ils pourront être recyclés.

NB : ces travaux devront être exécutés quand les conditions climatiques le permettront.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

20. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Participation du milieu
- Montant salaire
- Pneu - centre – dépôt de branche?
- Soirée des vendredis
- Conseil à quatre – rencontre de consultation publique?
- Traiteur - Maxi

- Règlement sur la tenue des séances du conseil
- Pneus
- Centre de transbordement
- Station de lavage – emplacement?
- Liste des adresses avec noms?
- Consultation pour un conseil à 4 conseillers
- Évaluation municipale? C'est haut
- Station – location?

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

52-03-2025

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h35.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers, David Gervais et Jean-Paul Gosselin.

Conseiller absent : Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025
5. Comptes à payer du mois (178 272.60 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Liste des travaux de voirie 2025
10. Achat de ponceau (17 208.91 \$)
11. Rassemblement des Élus (8 et 9 mai 2025)
12. Résolution avec les municipalités voisines pour le show de l'humoriste Jessica Chartrand
13. Embauche de journaliers pour la saison estivale
14. Soumission pour aménagement du talus au CMAE (24 085.66 \$)
15. Soumission pour entretien des haies et arbustes été 2025 (cimetière et bureau municipal) (2 305.25 \$)
16. Activité de Pâques pour les enfants de moins de 12 ans (budget 300 \$)
17. Procédure pour reconduire le contrat de location du débarcadère Tancrède
18. Avis de motion du règlement # 297-2025
19. Présentation du règlement # 297-2025 intitulé : Règlement des séances du conseil de la municipalité de Preissac
20. Mandater le Directeur général pour la cession de terrain # 4 819 997
21. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
22. Clôture et levée de l'assemblée 20H40

1. MOT DE BIENVENUE (06);

1.Mot de bienvenue (06).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

53-04-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2025;

54-04-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

55-04-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500149 à C2500170. La séquence des chèques en ligne de L2500028 à L2500040. La séquence des paiements directs ACP de P2500055 à P2500084.

Total des factures	48 284,31 \$
Total des chèques en ligne	64 598,74 \$
Total des paiements directs ACP	23 636,56 \$
Total des salaires	41 752,99 \$
 GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	 178 272,60 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 avril 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Demande du Tour de l'Abitibi

9. LISTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2025;

9. Liste des travaux de voirie 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin présente la liste des travaux de voirie avec l'estimé qui seront fait cet été et susceptibles d'avoir une aide financière dans le programme PAVL, volet discrétionnaire de la Députée, madame Suzanne Blais.

Travaux de voirie 2025

NOM DU CHEMIN	NOMBRE DE PONCEAU	MÈTRES LINÉAIRES DE FOSSÉ	PRIX
Doré	3 ponceaux (6600 \$)	120 mètres	21 000\$
Des Pins	1 ponceau (réparation) (1100 \$)	100 mètres	7 000 \$
Ave. de la Rivière	1 ponceau (2200 \$)	100 mètres	7 000 \$
Peupliers	2 ponceaux (2200 \$)	100 mètres	14 000 \$
Vautrin	1 ponceau (2500 \$)	100 mètres	7 000 \$
Des Riverains	1 ponceau (réaménagement 1500 \$)	150 mètres	10 000 \$
Sous-total	16 100.00 \$		66 000 \$
Total des travaux			82 100 \$

10. ACHAT DE PONCEAUX (17 208.91 \$);

56-04-2025

10. Achat de ponceaux (17 208 .91 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de ponceaux au montant de 17 208.91 \$ plus les taxes applicables.

11. RASSEMBLEMENT DES ÉLUS (8 ET 9 MAI 2025);

57-04-2025

11. Rassemblement des Élus (8 et 9 mai 2025).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER les Élus et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au rassemblement des élus qui se tiendra le 8 et 9 mai 2025 dans la MRC de Témiscamingue. La municipalité de Preissac défrayer les coûts de transport, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

12. RÉSOLUTION AVEC LES MUNICIPALITÉS VOISINES POUR LE SHOW DE L'HUMORISTE JESSICA CHARTRAND;

58-04-2025

12. Résolution avec les municipalités voisines pour le show de l'humoriste Jessica Chartrand.

CONSIDÉRANT QU'UN spectacle d'humour gratuit organisé collectivement pour quatre municipalités de la MRC se tiendra le 17 mai 2025 au Complexe multifonctionnel Agnico-Eagle de Preissac;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle est financé par un partenariat entre la municipalité de Preissac, Ste-Gertrude-Manneville, La Motte et St Mathieu d'Harricana;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER le décaissement d'un maximum de 368.50 \$ pour l'activité du spectacle d'humour.

13. EMBAUCHE DE JOURNALIERS POUR LA SAISON ESTIVALE;

59-04-2025

13. Embauche de journaliers pour la saison estivale.

La conseillère, madame Amélie Massé se retire.

ATTENDU QUE la municipalité a publié dans son journal local « Ma municipalité m'informe » une offre d'emploi pour combler le poste de journalier ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçue 4 candidatures et que le comité de sélection a fait une recommandation ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER monsieur Daniel Carreau et monsieur Cole Lessard pour partager le poste de journalier pour la saison estivale au condition entendu à la dernière session de travail.

14. SOUMISSION POUR AMÉNAGEMENT DU TALUS AU CMAE (24 084.66 \$);

60-04-2025

14. Soumission pour aménagement du talus au CMAE (24 084.66 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de PAYSAGISTE Sylvie Cliche pour l'aménagement du talus au CMAE au montant de 24 084.66 \$ incluant les taxes.

15. SOUMISSION POUR ENTRETIEN DES HAIES ET ARBUSTES ÉTÉ 2025 (CIMETIÈRE ET BUREAU MUNICIPAL) (2 305.25 \$);

61-04-2025

15. Soumission pour entretien des haies et arbustes été 2025 (cimetière et bureau municipal) (2305.25 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de PAYSAGISTE Sylvie Cliche pour l'entretien des haies et arbustes pour l'été 2025 (cimetière et bureau municipal) au montant de 2 305.25 \$ incluant les taxes.

16. ACTIVITÉ DE PÂQUES POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 12 ANS (BUDGET DE 300 \$);

62-04-2025

16. Activité de Pâques pour les enfants de moins de 12 ans (budget de 300 \$).

ATTENDU QUE l'agente de développement et la responsable des loisirs ont eu l'idée d'organiser un concours de dessins pour souligner la fête de Pâques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER budget de 300.00 \$ pour une activité de Pâques pour les enfants.

17. PROCÉDURE POUR RECONDUIRE LE CONTRAT DE LOCATION DU DÉBARCADÈRE TANCRÈDE;

63-04-2025

17. Procédure pour reconduire le contrat de location du débarcadère Tancrède.

ATTENDU QUE le contrat de location du débarcadère Tancrède est arrivé à échéance prévue pour le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE des démarches (plan de localisation, signature de contrat, etc.) sont nécessaire pour renouveler le bail avec le ministère des ressources naturelles MRN;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches pour la réalisation complète et parfaite des étapes nécessaires pour la reconduction du bail pour le débarcadère Tancrède.

18. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # 297-2025;

64-04-2025

18. Avis de motion du règlement # 297-2025.

La conseillère, Amélie Massé dépose un avis de motion que le règlement # **297-2025** intitulé : *Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac* sera adopté à une séance ultérieure.

19. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 297-2025 INTITULÉ : RÈGLEMENT INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC ;

65-04-2025

19. Présentation du règlement # 297-2025 intitulé : Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente le projet de règlement # **297-2025** intitulé : *Règlement interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac*.

20. MANDATER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA CESSION DE TERRAIN # 4 819 997;

66-04-2025

20. Mandater le Directeur général pour la cession de terrain # 4 819 997.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voulait aménager le terrain où se trouve l'immeuble occupé par le Journal l'Alliance pour y permettre d'installer la station de lavage à bateaux, avec une espace de stationnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a offert un local pour les besoins du Journal l'Alliance et que dans une lettre adressée au Maire, il nous informe que notre proposition ne les satisfait pas;

ATTENDU QUE des démarches pour trouver une solution alternative, soit avec un partage de local avec la Biblio de Preissac situé au 186, avenue du Lac, se sont avérées aussi infructueuses;

ATTENDU QUE les locataires actuels du 180, avenue du Lac utilisent cet immeuble à des fins autres sans autorisations préalables de la municipalité;

ATTENDU QUE les locataires et autres utilisateurs ont manifestés leurs arguments pour le maintien en place du bâtiment actuel;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, Gérard Pétrin à procéder sans délai à la vente du terrain # 4 819 997 à l'organisme du Journal l'Alliance pour la somme de 1.00 \$. Il est à noter que les frais sont à la charge de l'acquéreur. La vente se fait aux conditions suivantes : Le journal l'Alliance sera propriétaire et responsable de l'immeuble et si advient que le journal soit dissous, le terrain et l'immeuble seront rétrocédés à la municipalité de Preissac.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

21. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Remboursement des frais de location? Glissage

- Formation sécurité civile – alerte urgence le 14 mai 2025
- Information sur le coût total du CMAE
- Station de lavage
- Stationnement Flamingo
- Information financière – ajouter projet en cours de développement
- Suivi de la dette
- Demande Visa
- Pancarte – fin du stationnement
- Lettre AMEQ
- Utilisation
- Ponceau – chemin du Cap
- Fabrique – avenir église une rencontre est prévue le 22 avril 2025
- Pneu – Pascal
- Boite - station

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

67-04-2025

22. Clôture et levée de l'assemblée.

Unanimement résolu :

DE CLORE la session. Il est 20h40.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 mai 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Messieurs Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025
5. Comptes à payer du mois (295 385.71 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Présentation et adoption du rapport financier 2024
10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (11 285.00 \$)
11. Dépôt du rapport des états de résultats au 30 avril 2025
12. Proposition pour les travaux de voirie 2025 (54 555.64 \$)
13. Réparation du camion Western (4 500.00 \$)
14. Renouvellement des assurances générales (68 312.00 \$)
15. Système de communication CAUAT – confirmation du nombre d'équipement requis par le service de sécurité incendie
16. Résolution pour faire une installation d'une entrée électrique au Parc-Tancrède au montant de 4 600.00\$
17. Formation en sécurité civile le 14 mai au CMAE (bureau sera fermé demain)
18. Distribution d'arbres et de compost le samedi 17 mai au 6, rue des Rapides
19. Fin de la probation et confirmation d'embauche de madame Élisa Beauregard au poste d'agente de développement
20. Résolution pour exécuter les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin
21. Tour cycliste de l'Abitibi (500 \$)
22. Mandat pour négociation avec le Journal Alliance
23. Mandat pour étude de caractérisation de matériaux et estimation des coûts bâtiments municipaux afin de répondre aux exigences du chapitre SP 3280 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (20 300.00 \$)
24. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H47

1. MOT DE BIENVENUE (24);

1. Mot de bienvenue (24).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

68-05-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2025;

69-05-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

70-05-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500171 à C2500192. La séquence des chèques en ligne de L2500041 à L2500051. La séquence des paiements directs ACP de P2500085 à P2500118.

Total des factures	180 616,00 \$
Total des chèques en ligne	42 785,01 \$
Total des paiements directs ACP	27 779,17 \$
Total des salaires	44 205,53 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	295 385,71 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 mai 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Lettre Journal l'Alliance
- Lettre MAMH

9. PRÉPARATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024;

71-05-2025

9. Préparation et adoption du rapport financier 2024.

Madame Manon Labrecque représentante de « Daniel Tétreault CPA Inc. » présente le rapport financier 2024 au conseil et aux citoyens présents, elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport financier 2024 tel que présenté.

10. PROPOSITION POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2025 (11 285.00 \$);

72-05-2025

10. Proposition pour la vérification comptable pour 2025 (11 285.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER la proposition de « Daniel Tétreault, CPA Inc. » pour la vérification comptable pour 2025 au montant de 11 285.00 \$ plus les taxes applicables.

11. DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS DE RÉSULTATS AU 30 AVRIL 2025;

11. Dépôt du rapport des états de résultats au 30 avril 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats au 30 avril 2025 tel que prescrit par le Code municipal (CM).

12. PROPOSITION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2025 (54 555.64 \$);

73-05-2025

12. Proposition pour les travaux de voirie 2025 (54 555.64 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Excavation DGM Inc. » pour réaliser les travaux de voirie tel que décrit dans l'appel d'offres, pour un montant de 54 555.64 \$ incluant les taxes.

13. RÉPARATION DU CAMION WESTERN 2016 (4 500.00 \$);

74-05-2025

13. Réparation du camion Western 2016 (4 500.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « B-Lo Diesel Performance » pour la réparation du camion Western 2016 au montant de 4 500.00 \$ plus les taxes applicables.

14. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES (68 312.00 \$);

75-05-2025

14. Renouvellement des assurances générales (68 312.00 \$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE RENOUVELEZ les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le montant de 68 312.00 \$ pour la prochaine année.

15. SYSTÈME DE COMMUNICATION CAUAT – CONFIRMATION DU NOMBRE D'ÉQUIPEMENTS REQUIS PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE;

76-05-2025

15. Système de communication CAUAT – confirmation du nombre d'équipement requis par le service de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT la demande de la MRC d'Abitibi quant à la transmission d'une résolution municipale confirmant le nombre de radios mobiles et portatifs requis pour assurer la communication minimale avec le système de communication CAUAT;

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC recommande l'acquisition de ces équipements de base et la prise en charge des frais d'acquisition initiales et de fonctionnement récurrents pour ces équipements nécessaires à assurer la communication avec le CAUAT;

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà transmis une estimation de ses besoins et que la présente résolution vise à officialiser le nombre de radios mobiles et portatifs requis pour son Service de sécurité incendie (SSI);

CONSIDÉRANT que les équipements acquis dans le cadre de ce projet demeureront la propriété du SSI et que toute acquisition supplémentaire ainsi que les frais qui s'y rattachent demeureront sous la responsabilité de la municipalité de Preissac;

CONSIDÉRANT que la MRC ne souhaite pas s'ingérer dans la gestion opérationnelle du SSI, mais vise à supporter les municipalités afin d'assurer la compatibilité des moyens de communication d'urgence avec le CAUAT avec le nouveau fournisseur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CONFIRMER que le Service de sécurité incendie de la municipalité de Preissac a besoin d'au moins 7 radios mobiles et 6 radios portatifs afin d'assurer la communication avec le CAUAT lors de la modernisation des systèmes de communication.

DE CONFIRMER que les frais d'installation et de programmation des radios seront défrayés par la MRC.

DE CONFIRMER que le Service de sécurité incendie de la municipalité de Preissac assumera l'entièvre responsabilité de l'entretien, de la réparation et de la modernisation des radios mobiles et portatifs, à compter de leur réception et lorsque ceux-ci seront endommagés ou désuets.

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à signer cette résolution et à la transmettre à la MRC d'Abitibi.

16. RÉSOLUTION POUR FAIRE UNE INSTALLATION D'UNE ENTRÉE ÉLECTRIQUE AU PARC TANCRÈDE AU MONTANT 4 600.00 \$;

77-05-2025

16. Résolution pour faire une installation d'une entrée électrique au Parc Tancrède au montant 4 600.00 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Boilard Électrique » pour l'installation d'une entrée électrique de 200 ampères au Parc Tancrède au montant de 4 600.00 \$ plus les taxes applicables.

17. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE LE 14 MAI AU CMAE (BUREAU SERA FERMÉ DEMAIN);

17. Formation en sécurité civile le 14 mai au CMAE (bureau sera fermé demain).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents que le bureau municipal sera fermé demain en raison d'une formation en sécurité civile aux membres des mesures d'urgence de la municipalité de Preissac.

18. DISTRIBUTION D'ARBRES ET DE COMPOST LE SAMEDI 17 MAI AU 6, RUE DES RAPIDES;

18. Distribution d'arbres et de compost le samedi 17 mai au 6, rue des Rapides.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il y aura distribution d'arbres et de compost, samedi le 17 mai au 6, rue des Rapides à compter de 9h00.

19. FIN DE LA PROBATION ET CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MADAME ÉLISA BEAUREGARD AU POSTE D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

78-05-2025

19. Fin de la probation et confirmation d'embauche de madame Élisa Beauregard au poste d'agente de développement.

ATTENDU QUE la période de probation est terminée pour madame Élisa Beauregard au poste d'agente de développement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation et d'adapter le salaire horaire au niveau de la fin de la probation sur l'échelle salariale en vigueur.

20. RÉSOLUTION POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX PERMANENTS SUR LE RUISSAU SIGOUIN;

79-05-2025

20. Résolution pour exécuter les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin.

ATTENDU QUE les travaux sur le ruisseau Sigouin sont de nature temporaire et le ministère de la sécurité publique demande à la municipalité de Preissac de terminer lesdits travaux de façon permanentes pour avoir droit à une compensation financière;

ATTENDU QU'effectuer des travaux permanent nécessite l'embauche d'une firme d'ingénierie pour la réalisation de plan et devis :

ATTENDU QUE la municipalité doit s'engager de façon officielle dans la démarche de réalisation complète d'un pont tel que prévu dans le rapport hydraulique préparé par la Firme CIMA+;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CONFIRMER la municipalité effectuera les travaux permanents sur le ruisseau Sigouin tel que demandé par la sécurité publique pour être admissible à une compensation financière de ces derniers.

21. TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI (500 \$);

80-05-2025

21. Tour cycliste de l'Abitibi (500 \$).

ATTENDU QUE le Tour de l'Abitibi sera de passage à Preissac le mercredi 16 juillet 2025 et que l'organisation offre une bourse aux coureurs de 500.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'OFFIR une bourse de 500.00 \$ qui sera partagé à deux compétiteurs.

22. MANDAT POUR NÉGOCIATION AVEC LE JOURNAL ALLIANCE;

81-05-2025

22. Mandat pour négociation avec le Journal Alliance.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et le Journal l'Alliance sont présentement en désaccord relativement au terrain et à l'immeuble du lot 4 819 997 cadastre du Québec;

ATTENDUE QU'il est souhaitable pour chacune des parties de trouver une solution;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE MANDATER le directeur général, Gérard Pétrin, de faire toutes les démarches nécessaires afin de trouver une personne pour les aider à négocier une entente entre les parties.

23. MANDAT POUR ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE MATERIAUX ET ESTIMATION DES COÛTS BÂTIMENTS MUNICIPAUX AFIN DE RÉPONDRE AUX EXIGENCES DU CHAPITRE SP 3280 DU MANUEL DE COMPTABILITÉ DE CPA CANADA POUR LE SECTEUR PUBLIC (20 300.00 \$);

82-05-2025

23. Mandat pour étude de caractérisation de matériaux et estimation des coûts bâtiments municipaux afin de répondre aux exigences du chapitre SP 3280 du manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public (20 300.00 \$).

ATTENDU QUE des exigences sur les caractérisations de matériaux et l'estimation des coûts par bâtiments municipaux doivent être réalisés;

ATTENDU QUE le vérificateur comptable émet une réserve au rapport financier annuel si l'étude de caractérisation n'est pas effectuée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme CIMA+ pour réaliser l'étude de caractérisation de matériaux et l'estimation des coûts de trois bâtiments municipaux (707 avenue du Lac, 186, avenue du Lac et le 6, rue des Rapides) au montant forfaitaire de 20 300.00 \$ plus les taxes applicables.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Délai pour obtention des CA
- Président Âge d'Or – stationnement d'handicapé
- Dépôt rapport des états financier – résultats
- Entrée électrique Parc Tancrède
- Citoyens dans le feuillet « Ma Municipalité M'informe »
- Déplacement de poteaux sur chemin de la Baie
- Ponceau Sigouin
- Reprise des travaux
- Yvan – travaux à reprendre sur terrain privé

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

83-05-2025

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h47.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**DONALD RHEAULT
MAIRE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER**

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 10 juin 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseillers absents : Madame Casandra Couture et Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2025
5. Comptes à payer du mois (256 139.17 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Rencontre sur les énergies renouvelables le 11 juin à la MRC
10. Présentation des faits saillants 2025
11. Proposition pour achat de 5 postes d'ordinateurs, serveur, accessoires et soutien technique
12. Proposition pour accompagnement d'appel d'offres pour firme d'ingénierie (17 000.00 \$)
13. Entente pour les travaux sur le ponceau Sigouin (44 250.00 \$)
14. Achat d'un columbarium (19 000.00 \$)
15. Dépôt du projet « Démarche de collaboration intermunicipale de la MRC Abitibi »
16. Suivi dossier Aqueduc (réparation toit, compteurs d'eau, adoucisseurs, etc.)
17. Frais pour analyse d'eau à la Base plein air
18. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
19. Clôture et levée de l'assemblée 20H30

1. MOT DE BIENVENUE (17);

1. Mot de bienvenue (17).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

84-06-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2025;

85-06-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

86-06-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500193 à C2500212. La séquence des chèques en ligne de L2500052 à L2500062. La séquence des paiements directs ACP de P2500119 à P2500160.

Total des factures	101 154,41 \$
Total des chèques en ligne	50 485,99 \$
Total des paiements directs ACP	62 267,12 \$
Total des salaires	42 231,65 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	256 139,17 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 juin 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture des lettres reçues à la municipalité de Preissac :

- Lettre du ministère des transports du Québec
- Lettre du Journal l'Alliance

9. RENCONTRE SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES LE 11 JUIN À LA MRC;

9. Rencontre sur les énergies renouvelables le 11 juin à la MRC.

Le maire, monsieur Donald Rheault, informe les élus que la rencontre prévue demain est annulée.

10. PRÉSENTATION DES FAITS SAILLANTS 2024;

10. Présentation des faits saillants 2024.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture des faits saillants de 2024 tel que requis par le Code municipal, conformément à l'article 176.2.2.

11. PROPOSITION POUR ACHAT DE 5 POSTES D'ORDINATEUR, SERVEUR, ACCESSOIRES ET SOUTIEN TECHNIQUE;

87-06-2025

11. Proposition pour achat de 5 postes d'ordinateur, serveur, accessoires et soutien technique.

ATTENDU QUE des changements sur les versions Windows 10 sont prévus à l'automne et que par suite de l'analyse des différents postes d'ordinateurs ne passent pas le test pour cette nouvelle migration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Nortech solution informatique pour la fourniture et l'installation des postes suivants :

- Ordinateurs, 4 postes tout-en-un (1 455.00 \$/chaque)
- Ordinateur, 1 poste HP ProDesk (1 033.00 \$)
- Serveur HP Work station Z2TWR G9 (2 267.00 \$)

NB : Le soutien technique est à 125.00 \$ / heure pour un estimé de 50 heures.

12. PROPOSITION POUR ACCOMPAGNEMENT D'APPEL D'OFFRES POUR FIRME D'INGÉNIERIE (17 000.00 \$);

88-06-2025

12. Proposition pour accompagnement d'appel d'offres pour firme d'ingénierie (17 000.00 \$).

ATTENDU QUE dans la résolution # 79-05-2025, la municipalité s'engage à terminer les travaux de façon permanentes sur le ruisseau Sigouin;

ATTENDU QUE, pour compléter lesdits travaux, la municipalité de Preissac doit aller en appel d'offres pour trouver une firme d'ingénierie qui réalisera les plans et devis, le suivi lors de l'exécution des travaux, ainsi que d'obtenir toutes les autorisations préalables (certificats d'autorisation, CPTAQ, etc.);

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin d'être accompagnée dans ce dossier et que la Fédération des Municipalités de Québec (FQM) offre ce service pour un montant budgétaire de 17 000.00 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'offre de la FQM pour accompagner la municipalité de Preissac dans un clef en main (préparation de l'appel d'offres « deux enveloppes », inscription sur le SEAO, ouverture des soumissions, comité de sélection, recommandation, etc.) pour la préparation du document d'appel d'offres nécessaire pour trouver une firme d'ingénierie pour un montant budgétaire de 17 000.00 \$ et d'autoriser le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents nécessaires à l'accomplissement de ce projet.

13. ENTENTE POUR LES TRAVAUX SUR LE PONCEAU SIGOUIN (44 250.00 \$);

89-06-2025

13. Entente pour les travaux sur le ponceau Sigouin (44 250.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac à tenue une rencontre avec l'entrepreneur Duroking Inc. le 26 mai dernier et que les négociations ont fait état des lacunes et que l'entrepreneur a soumis des frais occasionnés à la suite des précipitations de l'automne, avant la fin des travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'entente finale négociée avec Duroking Inc. et de payer un montant supplémentaire de 44 250.00 \$ plus les taxes applicables.

14. ACHAT D'UN COLOMBARIUM (19 000.00 \$);

90-06-2025

14. Achat d'un columbarium (19 000.00 \$).

ATTENDU QUE le columbarium de 18 places est presque tout vendu et que l'achat d'un deuxième est rendu nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACHETER le columbarium de 18 places chez Monuments Gibson de Rouyn-Noranda au montant de 19 000\$ plus les taxes applicables.

DE PAYER la moitié du montant pour confirmer la commande.

15. DÉPÔT DU PROJET « DÉMARCHE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE DE LA MRC ABITIBI »;

91-06-2025

15. Dépôt du projet « Démarche de collaboration intermunicipale de la MRC Abitibi ».

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune;

ATTENDU QUE la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles;

ATTENDU QUE les orientations énoncées par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés;

ATTENDU QUE le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptant d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle stipule les points suivants :

- Le conseil municipal de la municipalité de Preissac s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi;
- Le conseil municipal de Preissac autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;
- Le conseil municipal de Preissac nomme la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet.

16. SUIVI DOSSIER AQUEDUC (RÉPARATION TOIT, COMPTEURS D'EAU, ADOUCISSEURS, ETC.);

16. Suivi dossier Aqueduc (réparation toit, compteurs d'eau, adoucisseurs, etc.).

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un résumé de la rencontre avec les gens de l'Association Coopérative d'aqueduc et explique un peu les travaux à faire sur et dans le bâtiment technique. Il explique aussi que la municipalité prendra en charge certaines tâches administratives.

17. FRAIS ANALYSE D'EAU À LA BASE PLEIN AIR;

92-06-2025

17. Frais analyse d'eau à la base plein air.

ATTENDU QUE le Ministère propose de faire des analyses (38.00 \$ / analyse / 8) sur notre Base plein-air;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette proposition.

NB : le Ministère se réserve le droit d'accepter ou de refuser selon différents critères.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

18. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Lettre du journal L'Alliance
- Pétition – dépôt au conseil
- Entretien du bâtiment du 180, avenue du Lac
- Règlements - procédures
- Citoyens dans le feuillet « Ma Municipalité M'informe »
- Vitesse sur l'avenue Principale
- Ponceau Sigouin

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

93-06-2025

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 8 juillet 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin et David Gervais.

Conseiller absent : Monsieur Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2025
5. Comptes à payer du mois (297 820.88 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Lettre d'appui sur l'engagement dans la phase 2 du projet « En mode solution nature coordonnée par Nature Québec »
10. Dépôt du projet dans le volet 4 FRR « Démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie de la MRC Abitibi »
11. Dépôt du projet dans le volet 4 FRR « Démarche de réflexion en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues septiques territorial de la MRC Abitibi »
12. Autorisation de signature pour contrat avec Nortech Solution informatique pour la sécurité informatique des ordinateurs de la municipalité (+ - 100\$/mois/appareil)
13. Acceptation de la proposition de « Intégral Béton » pour la réalisation d'une dalle de béton au Centre de transbordement (16 139.57 \$)
14. Achat de trois pancartes de rue (1 700.00 \$/chaque)
15. Autorisation de signature pour contrat avec « Mobil punch »
16. Budget pour le sentier des trois lacs (6 000.00 \$)
17. Achat de gilets pour les jeunes du baseball (25.00 \$/chaque)
18. Adoption du règlement #297-2025
19. Achat de deux col-de-cygne (5 900.00 \$)
20. Achat de canettes ONIBI (100 boites/13.90 \$/boite)
21. Réparation des roulements d'usure « bushing et tiges » pour rétro caveuse (8 977.00 \$ + main d'œuvre)
22. Rappel sur les consignes pour le dépôt de branches
23. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
24. Clôture et levée de l'assemblée 20H45

1. MOT DE BIENVENUE (11);

1. Mot de bienvenue (11).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

94-07-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2025;

95-07-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

96-07-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500213 à C2500241. La séquence des chèques en ligne de L2500063 à L2500072. La séquence des paiements directs ACP de P2500161 à P2500205.

Total des factures	156 310,97 \$
Total des chèques en ligne	36 607,79 \$
Total des paiements directs ACP	49 634,87 \$
Total des salaires	55 267,25 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	297 820,88 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 juillet 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault, mentionne qu'il n'y a pas de correspondance ce mois-ci.

9. LETTRE D'APPUI SUR L'ENGAGEMENT DANS LA PHASE 2 DU PROJET « EN MODE SOLUTION NATURE COORDONNÉE PAR NATURE QUÉBEC »;

97-07-2025

9. Lettre d'appui sur l'engagement dans la phase 2 du projet « En mode solution nature coordonnée par Nature Québec ».

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a terminé la phase 1 du projet de « Nature Québec »;

ATTENDU QUE l'organisme « Nature Québec propose une phase 2 au projet « En mode solutions nature coordonnée par ces-derniers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE RÉDIGER une demande qui souligne que la municipalité de Preissac s'engage dans la phase 2 du projet « En mode solutions nature Québec ».

10. DÉPÔT DU PROJET DANS LE VOLET 4 FRR « DÉMARCHE DE RÉFLEXION DE REGROUPEMENT POUR LA MISE EN COMMUN DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC ABITIBI »;

98-07-2025

10. Dépôt du projet dans le volet 4 FRR « Démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie de la MRC Abitibi ».

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la MRC est desservi par six services de sécurité incendie chargés d'assurer la protection incendie de la population de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'une étude portant sur la réorganisation des services de sécurité incendie a été réalisée en 2014, sans toutefois mener à des changements à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, les municipalités disposant d'un service de sécurité incendie ont relancé le dossier en raison notamment des défis actuels et à venir en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités se sont positionnées favorablement, par résolution, à la réalisation d'une étude d'opportunité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur l'optimisation des ressources entre les services incendie en novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'étude d'opportunité propose des recommandations préliminaires sur les possibilités de mise en commun sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approfondir les recommandations préliminaires en poursuivant les démarches avec l'ensemble des municipalités de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement pour la mise en commun de services en sécurité incendie;

DE DÉSIGNER la MRC d'Abitibi comme responsable du projet de regroupement;

D'AUTORISER la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

11. DÉPÔT DU PROJET DANS LE VOLET 4 FRR « DÉMARCHE DE RÉFLEXION EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE GESTION DES BOUES SEPTIQUES TERRITORIAL DE LA MRC ABITIBI »;

99-07-2025

11. Dépôt du projet dans le volet 4 FRR « Démarche de réflexion en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues septiques territorial de la MRC Abitibi ».

CONSIDÉRANT QUE plus de la moitié des résidences du territoire de la MRC d'Abitibi disposent d'un système de traitement individuelle des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées prévoit l'obligation de vidange des fosses septiques résidentiels aux deux (2) ans pour les résidences permanentes et aux quatre (4) ans pour les résidences secondaires;

CONSIDÉRANT QUE la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte deux sites de traitement des boues de fosses septiques situés dans les MRC Abitibi-Ouest et La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le site de la MRC Abitibi-Ouest est en mesure d'accueillir les boues septiques de son territoire uniquement et que le site de la MRC de La Vallée-de-l'Or est en voie d'atteindre la limite de sa capacité;

CONSIDÉRANT QUE le coût de vidange des fosses septiques a augmenté considérablement dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les élus de la MRC d'Abitibi ont décidé en 2021 d'adresser la situation en créant le comité de gestion des boues de fosses septiques dont le mandat consiste à analyser les différentes alternatives possibles de gestion des boues septiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, la Table des conseillers de comté a autorisé la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'évaluation des possibilités de gestion des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE les analyses préliminaires démontrent la viabilité d'un projet de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer les prochaines étapes menant à l'implantation d'un site territorial de traitement des boues de fosses septiques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac confirme son intention d'entreprendre une démarche de réflexion de regroupement en vue de la mise en place d'un site de gestion des boues de fosses septiques territorial;

DE DÉSIGNER la MRC d'Abitibi comme responsable du dossier de regroupement;

D'AUTORISER la MRC d'Abitibi à déposer le projet au fonds régions et ruralité volet 4.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONTRAT AVEC NORTECH SOLUTION INFORMATION POUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE DES ORDINATEURS DE LA MUNICIPALITÉ (+ - 100\$/MOIS/APPAREIL) ;

100-07-2025

12. Autorisation de signature pour contrat avec Nortech Solution informatique pour la sécurité informatique des ordinateurs de la municipalité (+ -100\$/mois/appareil).

ATTENDU QUE la municipalité veut se prémunir contre toutes attaques informatiques et ainsi pouvoir prendre une assurance « Cybersécurité »;

ATTENDU QUE pour obtenir un résultat concret, il est nécessaire de mandater une firme spécialisée pour fournir ce genre de protection;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à signer le contrat avec Nortech Solution informatique pour la sécurité informatique des ordinateurs de la municipalité pour un montant de + -100\$/mois/appareil.

13. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE « INTÉGRAL BÉTON » POUR LA RÉALISATION D'UNE DALLE DE BÉTON AU CENTRE DE TRANSBORDEMENT (16 139.57 \$);

101-07-2025

13. Acceptation de la proposition de « Intégral Béton » pour la réalisation d'une dalle de béton au Centre de transbordement (16 139.57 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Integral Béton » pour la réalisation d'une dalle de béton au Centre de transbordement au montant de 16 139,57 \$ plus les taxes applicables. Cette dépense sera incluse dans la prochaine programmation de la TECQ.

14. ACHAT DE TROIS PANCARTES DE RUE (1 700.00 \$/CHAQUE);

102-07-2025

14. Achat de trois pancartes de rue (1 700.00 \$/chaque).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac budgète annuellement le changement de trois pancartes de coin de chemin maintenir celle-ci en bon état;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois pancartes de rue au montant de 1 700.00 \$/chacune plus les taxes applicables.

15. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR CONTRAT AVEC « MOBIL PUNCH »;

103-07-2025

15. Autorisation de signature pour contrat avec « Mobil punch ».

ATTENDU QUE la gestion actuelle des heures des employés se fait avec des cartes de punch en lien avec la firme « Solution punch » qui oblige les employés à se déplacer au bureau;

ATTENDU QU'IL existe une application pour faire enregistrer le punch directement sur un cellulaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, Gérard Pétrin à signer le contrat avec « MOBIL PUNCH ».

16. BUDGET POUR LE SENTIER DES TROIS LACS (6 000.00 \$);

104-07-2025

16. Budget pour le sentier des trois lacs (6 000.00 \$).

ATTENDU QUE les instigateurs bénévoles des sentiers sont venus à une rencontre de travail pour présenter leur projet d'aménagement de sentier (vélos, pédestre et raquettes) dans le secteur des trois lacs;

ATTENDU QUE leur projet facilitera l'accès au massif d'escalade, ainsi qu'au refuge du secteur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 6 000.00 \$ pour le sentier des Trois Lacs.

17. ACHAT DE GILETS POUR LES JEUNES DU BASEBALL (25.00 \$/CHAQUE);

105-07-2025

17. Achat de gilets pour les jeunes du baseball (25.00 \$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de gilets (20) pour les jeunes du Baseball au montant de 25.00\$/chacun plus les taxes applicables.

18. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 297-2025;

106-07-2025

18. Adoption du règlement # 297-2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement # 297-2025 intitulé : « *Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Preissac* ».

19. ACHAT DE DEUX COLS-DE-CYGNE (5 900.00 \$);

107-07-2025

19. Achat de deux cols-de-cygne (5 900.00 \$).

ATTENDU QUE des problèmes sont survenus l'hiver dernier au niveau des prises d'air au CMAE;

ATTENDU QUE l'installation de cols-de- Cygne seraient recommandé pour diminuer l'infiltration de neige dans les conduites;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux cols-de-cygne pour un montant de 5 900.00 \$, installation comprise.

20. ACHAT DE CANNETTES ONIBI (100 BOITES/13.90 \$/BOITE);

108-07-2025

20. Achat de cannettes ONIBI (100 boites/13.90 \$/boite).

ATTENDU QUE l'inventaire de cannettes ONIBI est épuisé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER la commande 100 caisses de 10 cannettes au montant de 1 698.16 \$.

21. RÉPARATION DES ROULEMENT D'USURE « BAGUES ET TIGES » POUR RÉTRO CAVEUSE (8 977.00 \$ + MAIN D'ŒUVRE);

109-07-2025

21. Réparation des roulements d'usure « bagues et tiges » pour rétro caveuse (8 977.00 \$).

ATTENDU QUE les articulations de la rétro caveuse sont au stade d'être rebâties;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER La réparation des articulations avant et arrière de la rétro caveuse au montant de 8 977.04 \$ pour les pièces et +- une semaine de main d'œuvre.

22. RAPPEL SUR LES CONSIGNES POUR LE DÉPÔT DE BRANCHES;**22. Rappel sur les consignes pour le dépôt de branches.**

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un bref rappel des consignes liées au dépôt de branches en mentionnant qu'une caméra sera installé sur les lieux et les contrevenants seront interpellés et mentionne aussi que des inspecteurs du ministère ont encore fait une visite impromptue sur le site la semaine dernière.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);**23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).**

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Mobil Punch-coûts mensuels
- Pancartes
- Règlement # 297-2025
- Tables dans les sentiers
- Dépôt de branches-Amendes
- Réparation rétro caveuse
- Radar- Avenue Principale

- Trou sur chemin des Pêcheurs
- Pancartes handicapées
- Compte Visa
- Bec de Cygne
- Drone
- Arbres à la sortie du chemin des Villageois

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

110-07-2025

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 12 août 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, madame la conseillère Amélie Massé et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Conseillères absentes : Mesdames Isabelle Beaulieu et Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2025
5. Comptes à payer du mois (452 259.00 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Colloque ADMQ de zone à Lorrainville
10. Autorisation de dépenser au Président d'élection
11. Proposition de CIMA+ pour les plans de prolongement de l'aqueduc (budget de 20 000.00\$)
12. Proposition de SAM Blanchette pour changer et rehausser deux portes et faire des seuils pour empêcher l'infiltration d'eau dans l'aréna (19 000.00 \$)
13. Acceptation et paiement des travaux sur le ruisseau Sigouin
14. Achat d'articles promotionnels (330.00 \$)
15. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
16. Clôture et levée de l'assemblée 20H12

1. MOT DE BIENVENUE (7);

1. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

111-08-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUILLET 2025;

112-08-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 juillet 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

113-08-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500242 à C2500268. La séquence des chèques en ligne de L2500073 à L2500084. La séquence des paiements directs ACP de P2500206 à P2500241.

Total des factures	97 095,29 \$
Total des chèques en ligne	178 356,38 \$
Total des paiements directs ACP	135 426,10 \$
Total des salaires	41 381,23 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	452 259,00 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 août 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

Le maire, monsieur Donald Rheault, dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

Le maire, monsieur Donald Rheault, fait la lecture des lettres qu'il a reçu;

Lettres du ministère des transports et de la mobilité durable faisant suite au programme PAVL PS et PAVL PC.

9. COLLOQUE ADMQ DE ZONE À LORRAINVILLE;

114-08-2025

9. Colloque ADMQ de zone à Lorrainville.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et à la directrice générale adjointe, madame Nicole Labrecque à participer au colloque régional des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 11 et 12 septembre 2025 à Lorrainville. La municipalité de Preissac défrayera les coûts de transport et de repas selon la convention en vigueur.

10. AUTORISATION DE DÉPENSER AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION;

115-08-2025

10. Autorisation de dépenser au Président d'élection.

ATTENDU QU' il y aura une élection générale le 2 novembre 2025;

ATTENDU QUE le président d'élection aura à faire des dépenses pour la préparation et l'exécution du scrutin (embauche de personnel, impression des bulletins de vote, envois postaux d'avis d'inscription sur la liste électorale, etc.);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le président d'élection à faire les dépenses nécessaires pour la tenue de l'élection générale du 2 novembre 2025.

11. PROPOSITION DE CIMA+ POUR LES PLANS DE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC (BUDGET DE 20 000.00 \$);

116-08-2025

11. Proposition de CIMA+ pour les plans de prolongement de l'aqueduc (budget de 20 000.00 \$).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin mentionne son intérêt dans ce dossier et se retire.

ATTENDU QUE la municipalité veut faire un raccord à la caserne et éventuellement continuer la conduite jusqu'à l'arrière de l'aréna et ce projet nécessite un plan d'ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER L'OFFRE de CIMA+ pour réaliser les plan et devis pour un montant budgétaire de 20 000.00 \$ plus les taxes applicables.

12. PROPOSITION DE SAM BLANCHETTE POUR CHANGER ET REHAUSSER DEUX PORTES ET FAIRE DES SEUILS POUR EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS L'ARÉNA (19 000.00 \$) ;

117-08-2025

12. Proposition de SAM Blanchette pour changer et rehausser deux portes et faire des seuils pour empêcher l'infiltration d'eau dans l'aréna (19 000.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « SAM Blanchette » pour changer et rehausser deux portes et faire des seuils pour empêcher l'infiltration d'eau dans l'aréna au montant de 19 000.00 \$ plus les taxes applicables.

13. ACCEPTATION ET PAIEMENT DES TRAVAUX SUR LE RUISSEAU SIGOUIN;

118-08-2025

13. Acceptation et paiement des travaux sur le ruisseau Sigouin.

ATTENDU QUE les travaux de construction sur le ruisseau Sigouin ont été terminer selon les recommandations de la firme CIMA+;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et de procéder au paiement final incluant les ajouts et la retenue.

14. ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS (330.00 \$);

119-08-2025

14. Achat d'articles promotionnels (330.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'articles promotionnels au montant de 330.00 \$ plus les taxes applicables.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

15. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions suivantes :

- Stationnement chemin Doré
- Réparation chemin des Pêcheurs
- Halte routière
- Entretien Parc Tancrède
- Entente location Journal
- Aire protégée : visite jeudi départ Tour d'observation
- Piste de vélo
- Lampadaire défectueux
- Pancartes 30 Km/hre
- Marche dans les sentiers
- Poches de pallie au local du journal
- Arbre sur fil
- Appeler la municipalité si situation
- Couper le bord de route

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

120-08-2025

16. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h12.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 9 septembre 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la maire suppléante Amélie Massé, mesdames les conseillères Isabelle Beaulieu et Casandra Couture et messieurs les conseillers Jean-Paul Gosselin, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Absent : Monsieur le maire Donald Rheault.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 août 2025
5. Comptes à payer du mois (387 534.13 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Correspondances
9. Suivi élection générale
10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 1 268 200 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2025
11. Achat de deux cendriers pour espace publics (200.00 \$/chaque)
12. Réparation de l'échangeur d'air (4 061.96 \$)
13. Rapport budgétaire au 31 août 2025
14. Relevé sanitaire
15. Cuisine CMAE
16. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
17. Clôture et levée de l'assemblée 20H30

1. MOT DE BIENVENUE (12);

1. Mot de bienvenue (12).

Madame la pro maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la maire suppléante, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

121-09-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2025;

122-09-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 août 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 août 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

123-09-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Amélie Massé et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500269 à C2500295. La séquence des chèques en ligne de L2500085 à L2500094. La séquence des paiements directs ACP de P2500242 à P2500275.

Total des factures	131 382,22 \$
Total des chèques en ligne	26 342.05 \$
Total des paiements directs ACP	195 366.36 \$
Total des salaires	34 443.50 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	387 534.13 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 septembre 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La pro maire madame Amélie Massé mentionne qu'elle n'a pas participée aux rencontres à la MRC Abitibi.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La correspondance sera discutée au point # 14 de l'ordre du jour

9. SUIVI ÉLECTION GÉNÉRALE;

9. Suivi élection générale.

Le président d'élection fait un résumé des prochaines étapes en relation avec l'élection générale du 2 novembre prochain.

**10. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 1 268 200 \$
QUI SERA RÉALISÉ LE 25 SEPTEMBRE 2025;**

124-09-2025

**10. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à emprunt par billet
au montant de 1 268 200 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2025.**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard à chacun d'eux, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 268 200 \$ qui sera réalisé le 25 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
274-2020	971 000 \$
271-2019	297 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 274-2020 et 271-2019, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par monsieur le maire, Donald Rheault, et monsieur le directeur général et greffier-trésorier, Gérard Pétrin;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	73 800 \$	
2027.	76 500 \$	
2028.	79 700 \$	
2029.	82 700 \$	
2030.	85 800 \$	(à payer en 2030)
2030.	869 700 \$	(à renouveler)

5. **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 274-2020 et 271-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

11. ACHAT DE DEUX CENDRIERS POUR ESPACE PUBLICS (200.00 \$/CHAQUE);

125-09-2025

11. Achat de deux cendriers pour espace publics (200.00 \$/chaque).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de deux cendriers pour espace publics au montant de 200.00\$/chaque plus les taxes applicables.

12. RÉPARATION DE L'ÉCHANGEUR D'AIR (4 061.96 \$) ;

126-09-2025

12. Réparation de l'échangeur d'air (4 061.96 \$).

Attendu que l'échangeur d'air du CMAE est défectueux dû probablement à une surcharge électrique essentiellement causé par des coupures d'alimentation électrique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de GILLES MORIN CHAUFFAGE pour la réparation de l'échangeur d'air au montant de 4 061.96 \$.

13. RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 AOÛT 2025;

13. Rapport budgétaire au 31 août 2025.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 août 2025 « États comparatifs des revenus et dépenses » tel que prévu à l'article 176.4 du Code municipal.

14. RELEVÉ SANITAIRE;

14. Relevé sanitaire.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait rapport au conseil des obligations légales demandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de faire un relevé sanitaire des résidences isolées de tout son territoire. Il mentionne aussi que des discussions avec les autres municipalités seront faites pour comprendre les tenants et aboutissements de ce qu'implique une telle exigence.

15. CUISINE CMAE;

15. Cuisine CMAE.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur l'entente qui arrive à échéance le 1 décembre prochain que la municipalité a avec « Saveur sur Mesure » pour la location de la cuisine du CMAE.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

16. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

La maire suppléante, madame Amélie Massé répond aux questions suivantes :

- Bac bleu entretien
- Conformité septique
- Garantie sur système d'échangeur d'air
- Refinancement
- Relevé sanitaire
- Dépôt de branche
- Caméra-recharge
- Rapport budgétaire

16. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

127-09-2025

16. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la maire suppléante à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Amélie Massé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

AMÉLIE MASSÉ
MAIRE SUPPLÉANTE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 18 novembre 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la maire Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 septembre 2025
5. Comptes à payer du mois d'octobre (255 528,98 \$) et du mois de novembre (1 512 499,84 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres d et du Directeur général
8. Correspondances
9. Remise des formulaires DGE-1038 liste des donateurs et rapport des dépenses
10. Nomination d'une Mairesse suppléante
11. Autorisation de signatures
12. Caucus et réunion 2026
13. Changer panneau électrique au 186, avenue du Lac (3 600.00 \$)
14. Budget pour glissade en arrière de l'aréna (1 000.00 \$)
15. Lettre d'appui à l'Agropole Abitibi-Témiscamingue
16. Résolution Club de motoneige Amos
17. Entente avec ARAT (3 ans)
18. Résolution pour réparation du camion Western (transmission 42 000 \$)
19. Résolution annuelle des vacances non-utilisé
20. Salaire 2026 et convention collective (autorisation de signature)
21. Achat de 2 portables pour Élus et programmation incluse (3 500.00 \$)
22. Résolution pour PPA-ES (subvention de 10 000.00 \$)
23. Résolution pour PPA-CE (subvention de 10 000.00 \$)
24. Déneigement secteur Tancrède (1 200.00 \$)
25. Période de question et celles reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
26. Clôture et levée de l'assemblée 20H30

1. MOT DE BIENVENUE (21);

1. Mot de bienvenue (21).

Madame la maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

128-11-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 SEPTEMBRE 2025;

129-11-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 septembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 septembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE ET DU MOIS DE NOVEMBRE;

130-11-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois d'octobre et du mois de novembre.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes d'octobre tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500296 à C2500330. La séquence des chèques en ligne de L2500095 à L2500107. La séquence des paiements directs ACP de P2500276 à P2500329.

Total des factures	24 836 32 \$
Total des chèques en ligne	55 788.95 \$
Total des paiements directs ACP	133 203.93 \$
Total des salaires	41 699.78 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	255 528.98 \$

DE PAYER les comptes de novembre tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500331 à C2500345. La séquence des chèques en ligne de L2500108 à L2500119. La séquence des paiements directs ACP de P2500330 à P2500370.

Total des factures	17 792.48 \$
Total des chèques en ligne	1 391 655.52 \$
Total des paiements directs ACP	61 948.38 \$
Total des salaires	41 103.46 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	1 512 499.84 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 novembre 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La Mairesse madame Manon Viens mentionne qu'elle a participé à une rencontre préparatoire à la MRC Abitibi en vue d'adopter le budget 2026.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La correspondance porte sur un communiqué de la Société des eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) et d'une demande de la Fondation du rein.

9. REMISE DES FORMULAIRES DGE-1038 LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES;

9. Remise des formulaires DGE-1038 liste des donateurs et rapport des dépenses.

Le président d'élection, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il a reçu toutes les formulaires DGE-1038 des onze candidats ayant déposés leurs candidatures et qu'il a transmis lesdits formulaires à la Direction générale d'élection Québec (DGEQ).

10. NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE;

131-11-2025

10. Nomination d'une Mairesse suppléante.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE NOMMER madame, la conseillère Jacinthe Corriveau au poste de Mairesse suppléante.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE;

132-11-2025

11. Autorisation de signature.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame la maire, Manon Viens, madame la conseillère, Jacinthe Corriveau, monsieur le directeur général, Gérard Pétrin et madame la directrice adjointe, Nicole Labrecque, à être les représentants de la municipalité de Preissac à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité de Preissac et sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable.

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative.

Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable.

Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux d'entre eux, étant la signature d'un Élu et d'un Fonctionnaire doivent toujours paraître.

12. CAUCUS ET RÉUNION 2026 ;133-11-2025**12. Caucus et réunion 2026.**

Caucus (19h00) Lieu : 6, rue des Rapides Bureau municipal	Réunions régulières (19h30) Lieu : 16, rue des Rapides Complexe multifonctionnel Agnico Eagle
6 janvier	13 janvier
3 février	10 février
3 mars	10 mars
7 avril	14 avril
5 mai	12 mai
2 juin	9 juin
7 juillet	14 juillet
4 août	11 août
1 ^{er} septembre	X 8 septembre
6 octobre	13 octobre
3 novembre	10 novembre
1 ^{er} décembre	8 décembre

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :**D'ACCEPTER** les dates et heures des assemblés du conseil 2026 tel que présentées ci-dessus.**13. CHANGER PANNEAU ÉLECTRIQUE AU 186, AVENUE DU LAC (3 600.00 \$);**134-11-2025**13. Changer panneau électrique au 180, avenue du Lac (3 600.00 \$).****IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :**D'ACCEPTER** la proposition de « Boilard électrique » pour changer le panneau électrique au 186, avenue du Lac au montant de 3 600.00\$ plus les taxes applicables**14. BUDGET POUR GLISSADE EN ARRIÈRE DE L'ARÉNA (1 000.00 \$);**135-11-2025**14. Budget pour glissade en arrière de l'aréné (1 000.00 \$).****IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :**D'AUTORISER** un budget de 1 000.00 \$ \$ pour la fabrication d'une glissade en arrière de l'aréna.**15. LETTRE D'APPUI À L'AGROPOLE ABITIBI-TÉMISCAMINGUE;**136-11-2025**15. Lettre d'appui à l'Agropole Abitibi-Témiscamingue.****ATTENDU QUE** l'organisme « Agropole de l'Abitibi-Témiscamingue » demande une lettre d'appui de la part de la municipalité de Preissac avec comme objectif de faire la promotion de l'agriculture locale et de ses produits;**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :**DE RÉDIGER** une lettre d'appui à l'organisme « Agropole de l'Abitibi-Témiscamingue ».**16. RÉSOLUTION CLUB DE MOTONEIGE AMOS;**137-11-2025**16. Résolution Club de motoneige Amos.****ATTENDU QUE** le Club de motoneige d'Amos s'occupera du surfacage de sentier de motoneige à partir du Pont des Rapides, jusqu'à la jonction située dans le secteur de la Traverse de La Motte, anciennement entretenu par le Club de Malartic;

ATTENDU QU'une partie du sentier est sur la propriété de la municipalité de Preissac et qu'ils ont besoin d'une autorisation pour circuler sur cette portion;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le Club de motoneige d'Amos à circuler sur la portion qui débute au Pont des Rapides et qui emprunte une section de l'avenue principale Nord.

17. ENTENTE AVEC ARAT (3 ANS);

138-11-2025

17. Entente avec ARAT (3 ans).

ATTENDU QUE l'entente avec l'association des radios amateur de l'Abitibi-Témiscamingue est terminer et que l'organisme souhaite prolonger ladite entente pour 3 ans avec une modification au niveau des frais annuels, qui seront abolis;

ATTENDU QUE la municipalité a constaté la pertinence d'un tel service lors d'une simulation faite le 16 septembre dernier avec la Sécurité civile. Nous avons été à même de constater l'importance de la communication dans un contexte de panne de réseau internet et cellulaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de trois ans avec l'association des radioamateurs de l'Abitibi-Témiscamingue.

18. RÉSOLUTION POUR RÉPARATION DU CAMION WESTERN (TRANSMISSION 42 000.00 \$);

139-11-2025

18. Résolution pour réparation du camion Western (transmission 42 000.00 \$).

ATTENDU QUE le camion Western 2016 a eu un problème mécanique et que lors de l'analyse de la situation, le réparateur a fait le constat que ça nécessitait un changement de la transmission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réparation de la transmission du camion Western au montant de 42 000.00 \$ plus les taxes applicables.

19. RÉSOLUTION ANNUELLE DES VACANCES NON-UTILISÉ;

140-11-2025

19. Résolution annuelle des vacances non-utilisé.

ATTENDU QUE selon la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, les vacances doivent être payées, ainsi que les jours malades non-utilisés pour mettre les compteurs à zéro en fin d'année;

ATTENDU QUE les vacances des pompiers font aussi partie de la convention collective des employés de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE PAYER les montants dus aux employés et aux pompiers de la municipalité de Preissac.

20. SALAIRE 2026 ET CONVENTION COLLECTIVE (AUTORISATION DE SIGNATURE);

141-11-2025

20. Salaire 2026 et convention collective (autorisation de signature).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et les Employés, les Pompiers, Premiers répondants et Élus ont convenus d'une entente pour l'année 2026;

ATTENDU QUE l'année 2023, une entente salariale de trois ans a été conclue par la résolution # **145-11-2023**;

ATTENDU QUE la résolution # **145-11-2023** prévoyait une indexation de 2% pour l'année 2026 pour les Employés, Pompiers, Premiers répondants et Élus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, madame Manon Viens et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention collective des employés, des pompiers, Premiers répondants et Élus de la municipalité, le tableau des salaires et l'échelle salariale.

21. ACHAT DE 2 PORTABLES POUR ÉLUS ET PROGRAMMATION INLUSE (3 500.00 \$);

142-11-2025

21. Achat de 2 portables pour Élus et programmation incluse (3 500.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 portables pour Élus et programmation incluse au montant de 3 500.00 \$ plus taxes applicables.

22. RÉSOLUTION POUR PPA-ES (SUBVENTION DE 10 000.00 \$);

143-11-2025

22. Résolution pour PPA-ES (subvention de 10 000.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce de la ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame la conseillère, Marie-Claude Racine, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 104 782 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

23. RÉSOLUTION POUR PPA-CE (SUBVENTION DE 10 000.00 \$);

144-11-2025

23. Résolution pour PPA-CE (subvention de 10 000.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025** de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de madame la conseillère, Sandra Giasson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Preissac approuve les dépenses d'un montant de 104 782 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

24. DÉNEIGEMENT SECTEUR TANCRÈDE (1 200.00 \$);

145-11-2025

24. Déneigement secteur Tancrède (1 200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de madame Aline Lamontagne pour faire le déneigement secteur Tancrède (caserne, bibliothèque et journal) pour la saison 2025-2026 au montant forfaitaire de 1,200.00 \$ payable en deux versements, le premier au 15 décembre 2025 et le deuxième le 15 mars 2026.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM)).

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Lecture des PV
- Résident - communication
- Transmission du camion
- Règlement de Régie interne
- Vote à main levée
- Journal Alliance

- ARAT
- Site WEB de La Corne
- Marché de Noël – présence
- Vacances non-utilisées
- Compte à payer
- Porteur de dossier
- Merci – patience

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

146-11-2025

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la maire suppléante à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS
MAIRESSÉ

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 9 décembre 2025 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la maire Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 novembre 2025
5. Comptes à payer du mois (302 051.35 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
8. Correspondances
9. Demande d'aide financière pour panneaux et pancartes
10. Dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires des Élus annuelles
11. Dépôt du registre des dons reçus
12. Nomination d'un (e) substitut pour remplacement en cas d'absence de la Mairesse à la MRC Abitibi
13. Achat d'une cafetière Keurig pour le CMAE
14. Nomination d'un (e) Élu (e) au comité consultatif de la MRC Abitibi (CCF)
15. Budget pour le « party » de noël des employés, élus, pompiers et premiers répondants
16. Abonnement annuel de la Chambre de commerce et de l'industrie de l'Abitibi (280 \$)
17. Autorisation de signature d'entente de délégation de perception de cotisation annuelle d'aqueduc avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac
18. Autorisation de signature d'entente de délégation de la gestion administrative avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac
19. Liste des personnes endettées à la municipalité
20. Avis de motion et présentation du règlement # 298-2025
21. Session spéciale d'adoption du budget 2026 se fera le 16 décembre 2025 à 19h00 au CMAE
22. Budget pour distribution de cadeaux de noël qui se fera le 21 décembre
23. Résolution pour paiement des heures accumulées
24. Période de question et celles reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com)
25. Clôture et levée de l'assemblée 20H15

1. MOT DE BIENVENUE (5);

1. Mot de bienvenue (5).

Madame la maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

147-12-2025

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 NOVEMBRE 2025;

148-12-2025

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 novembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 18 novembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS (302 051.35 \$);

149-12-2025

5. Approbation des comptes à payer du mois (302 051.35 \$).

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes du mois tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques **C2500346 à C2500361**. La séquence des chèques en ligne de **L2500120 à L2500132**. La séquence des paiements directs ACP de **P2500371 à P2500418**.

Total des factures	5 986 19 \$
Total des chèques en ligne	123 243.49 \$
Total des paiements directs ACP	122 710.67 \$
Total des salaires	50 111.00 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	302 051.35 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 9 décembre 2025.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La Mairesse madame Manon Viens mentionne qu'elle a participé à sa rencontre comme membre du comité administratif à la MRC Abitibi aujourd'hui.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

8. CORRESPONDANCES;

8. Correspondances.

La maire, madame Manon Viens fait un résumé d'un courriel qu'elle a reçue de la part du Comité vigilance.

9. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR PANNEAUX ET PANCARTES;

150-12-2025

9. Demande d'aide financière pour panneaux et pancartes.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a reçu une demande d'aide financière de la part d'un groupe de citoyens qui s'occupe d'un sentier multiusage dans le secteur du chemin des Pins et en a fait part au conseil pour délibération;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller David Gervais d'accepter la demande d'aide financière;

La mairesse, madame Manon Viens demande le vote et les conseillers s'expriment leurs voix majoritairement, contre la proposition. La proposition est donc rejetée.

10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS ANNUELLES D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES DES ÉLUS;

10. Dépôt des déclarations annuelles d'intérêt pécuniaires des Élus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil et informe les citoyens présents qu'il a reçu toutes les déclarations annuelles d'intérêts pécuniaires des sept Élus. Rappelons que les Élus doivent remplir la déclaration annuellement dans les soixante jours suivant leur anniversaire d'assermentation selon la loi sur les Élections et référendum.

11. DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS REÇUS;

11. Dépôt du registre des dons reçus.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le registre des dons reçu de la part des Élus et des Employés conformément à la loi sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale (Chapitre E-15.1.0.1).

12. NOMINATION D'UN (E) SUBSTITUT POUR REMPLACEMENT EN CAS D'ABSENCE DE LA MAIRESSE À LA MRC;

151-12-2025

12. Nomination d'un (e) substitut pour remplacement en cas d'absence de la Mairesse à la MRC.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi exige une résolution du conseil pour autoriser un(e) Élu(e) à assister aux réunions de la MRC Abitibi en cas d'absence de la Mairesse;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE NOMMER la conseillère, madame Sandra Giasson comme substitut en cas d'absence de la Mairesse.

13. ACHAT D'UNE CAFETIÈRE KEURIG POUR LE CMAE;

152-12-2025

13. Achat d'une cafetière Keurig pour le CMAE.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'une cafetière Keurig pour un montant de 222.00 \$ pour le CMAE.

14. NOMINATION D'UN (E) ÉLU (E) AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA MRC ABITIBI (CCF);

153-12-2025

14. Nomination d'un (e) Élu (e) au comité consultatif de la MRC Abitibi (CCF).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère Marie-Claude Racine au comité consultatif de la MRC Abitibi (CCF).

15. BUDGET POUR LE «PARTY» DE NOËL DES EMPLOYÉS, ÉLUS, POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS;

154-12-2025

15. Budget pour le « party » de noël des employés, élus, pompiers et premiers répondants.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac organise annuellement un souper avant la période des fêtes. Lors de cette activité les Employés, les Élus, les Pompiers, les Premiers répondants sont invités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 2 000.00 \$ pour les frais et l'organisation de cet événement.

16. ABONNEMENT ANNUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE L'ABITIBI (280 \$);

155-12-2025

16. Abonnement annuel de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Abitibi (280 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'abonnement annuel de la chambre de commerce et de l'industrie de l'Abitibi pour un montant de \$280.00.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE PERCEPTION DE COTISATION ANNUELLE D'AQUEDUC AVEC L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE PREISSAC;

156-12-2025

17. Autorisation de signature d'entente de délégation de perception de cotisation annuelle d'aqueduc avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac.

La conseillère, madame Sandra Giasson mentionne son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de délégation de perception de cotisation annuelle d'aqueduc avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE AVEC L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE PREISSAC;

157-12-2025

18. Autorisation de signature d'entente de délégation de la gestion administrative avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac.

La conseillère, madame Sandra Giasson mentionne son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente de délégation de la gestion administrative avec l'association coopérative d'aqueduc de Preissac.

19. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES À LA MUNICIPALITÉ;

158-12-2025

19. Liste des personnes endettées à la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 24 % pour 2023, 24 % pour 2024 et 24 % pour 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JACINTHE CORRIVEAU, ET UNANIMENT RÉSOLU :

QUE la Municipalité demande à la MRC d'Abitibi de procéder à la vente de immeubles ci-dessous décrit pour défaut de paiement des taxes et que le lot décrit fait partie du cadastre du Québec ;

- LEFEBVRE Alain Lot : 4 591 931 Matricule : 8652-06-4054-0-000-0000
Circonscription foncière d'Abitibi

QUE le directeur général et greffier-trésorier transmette à la MRC d'Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier, pour protéger les créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme Nicole Labrecque, directrice générale adjointe, à titre de représentante suppléante pour protéger les créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d'Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

20. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #298-2025;

159-12-2025

20. Avis de motion et présentation du règlement #298-2025.

La conseillère, madame Marie-Claude Racine dépose un avis de motion que le règlement # 298-2025 intitulé : ***Règlement déterminant les taux et tarifs pour l'exercice financier 2026***

La conseillère, madame Marie-Claude Racine présente le projet de règlement # 298-2025 intitulé : ***Règlement déterminant les taux et tarifs pour l'exercice financier 2026.***

21. SESSION SPÉCIALE D'ADOPTION DU BUDGET 2026 SE FERA LE 16 DÉCEMBRE 2025 À 19H00 AU CMAE;

21. Session spéciale d'adoption du budget 2026 se fera le 16 décembre 2025 à 19h00 au CMAE.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens présents qu'il y aura une session spéciale le 16 décembre à 19h00 au CMAE pour l'adoption du budget 2026.

22. BUDGET POUR DISTRIBUTION DE CADEAUX DE NOËL QUI SE FERA LE 21 DÉCEMBRE ;

160-12-2025

22. Budget pour distribution de cadeaux de noël qui se fera le 21 décembre.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER un budget de 250.00 \$ pour les frais et l'organisation de cet événement.

23. RÉSOLUTION POUR PAIEMENT DES HEURES ACCUMULÉES;

161-12-2025

23. Résolution pour paiement des heures accumulées.

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin explique que la politique sur les heures accumulées sera abolie pour 2026;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les heures accumulées dus aux employés de la municipalité de Preissac.

24. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM);

24. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com).

La maire, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Entretien stationnement chemin des Noisetiers
- Déneigement route de l'Hydro
- Sentier privé vs sentier sur terre publique
- Pancartes
- Délégation

25. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

162-12-2025

25. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h15.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote de la maire suppléante à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 16 décembre 2025 à compter de 19h00 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse, Manon Viens mesdames les conseillères Marie Claude Racine, Jacinthe Corriveau, Sandra Giasson et Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Sébastien Petitclerc et David Gervais.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour 2026
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
5. Adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2026
6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2026
7. Levée de l'assemblée

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION.

1. Vérification du quorum et ouverture de la session (9).

Conformément aux dispositions de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation a été signifié à tous les élus tel que requis et le quorum est respecté.

Après avoir constaté le quorum, madame la mairesse, Manon Viens ouvre la réunion. Elle débute à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

163-12-2025

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition de madame la conseillère, Marie-Claude Racine il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026;

164-12-2025

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026.

Madame la mairesse, Manon Viens fait la lecture du discours sur le budget 2026.

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Preissac prévoit des dépenses équivalentes aux revenus, le tout réparti comme suit :

TABLEAU 1

BUDGET 2026

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Budget 2025	Budget 2026	Variation %	Variation \$
REVENUS				
TAXES	2 598 303	2 676 775	3,02%	78 472
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	28 886	28 903	0,06%	17
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	86 750	77 688	-10,45%	-9 062
IMPOSITION DE DROITS, AMENDES, PÉNALITÉS, INTÉRÉTS ET AUTRES REVENUS	11 500	48 000	317,39%	36 500
TRANSFERTS	161 791	178 482	10,32%	16 691
	2 887 230	3 009 848	4,25%	122 618
DÉPENSES				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	662 644	697 186	5,21%	34 542
SÉCURITÉ PUBLIQUE	291 618	314 545	7,86%	22 927
TRANSPORT	764 258	732 072	-4,21%	-32 186
HYGIÈNE DU MILIEU	272 650	282 222	3,51%	9 572
AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT	179 064	177 777	-0,72%	-1 287
LOISIRS ET CULTURE	334 180	335 093	0,27%	913
FRAIS DE FINANCEMENT	184 679	200 632	8,64%	15 953
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	198 137	270 321	36,43%	72 184
	2 887 230	3 009 848	4,25%	122 618

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sandra Giasson et résolu unanimement que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2026 soient adoptées telles que présentées.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028;

165-12-2025

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement que le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028 soit adopté tel que présenté ci-dessous.

TABLEAU 4

BUDGET 2026

PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

Dépenses d'immobilisation par fonction	2026	2027	2028	Total
Sécurité publique	45 000	13 000	13 000	71 000
Transport	200 000	100 000	100 000	400 000
Hygiène du milieu	195 000	130 000	-	325 000
Aménagement, urbanisme et développement	10 000	15 000	5 000	30 000
Loisirs et culture	20 000	370 000	270 000	660 000
	470 000	628 000	388 000	1 486 000
Mode de financement	2026	2027	2028	Total
Excédent non affecté	135 000	188 000	278 000	601 000
Fonds de roulement	25 000	25 000	-	50 000
Subventions versées comptant	290 000	395 000	90 000	775 000
Fonds - Voies publiques	20 000	20 000	20 000	60 000
	470 000	628 000	388 000	1 486 000

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026;

166-12-2025

5. Adoption du règlement fixant les taux de taxe et les tarifs pour l'exercice financier 2026.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 9 décembre 2025;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté à la session régulière tenue le 9 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Petitclerc et résolu unanimement que le présent règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2026 et portant le numéro **298-2025** est adopté et décrète ce qui suit :

SECTION I

PRÉAMBULE

Article 1 : Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

SECTION II

TAXE GÉNÉRALE RÉSIDUELLE SUR LA VALEUR FONCIÈRE

Article 2 : Qu'une taxe de 0,6483 \$ par 100,00 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2026, sur tout immeuble sans partie non résidentielle imposable situé sur le territoire de la municipalité de Preissac;

SECTION III

TAXE SUR LES IMMEUBLES NON-RÉSIDENTIELS

Article 3 : Qu'une taxe de 2,1009 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble non résidentiel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2026;

SECTION IV

TAXE SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Article 4 : Qu'une taxe de 2,8005 \$ par 100,00 \$ d'évaluation soit imposée et prélevée pour tout immeuble industriel imposable porté au rôle d'évaluation, au prorata de la valeur admissible inscrite au sommaire du rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2026;

SECTION V

COMPENSATION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DES RIVERAINS

Article 5 : Qu'une compensation de 376,80 \$ par unité d'évaluation imposable située à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « C » du règlement d'emprunt N° 271-2019 soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2026;

Cette compensation représente 47% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances de l'année 2026 de l'emprunt, tel que stipulé à l'article 5 du règlement N° 271-2019;

SECTION VI

COTISATION ANNUELLE D'AQUEDUC SELON L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA PERCEPTION AVEC L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DE PREISSAC

Article 6 :

Qu'un tarif de 350,00 \$ par unité d'évaluation soit imposé et prélevé pour l'année fiscale 2026 pour chacun des immeubles résidentiels desservis (17) tel que précisé à l'annexe « A » de l'entente de délégation de la perception de la cotisation annuelle d'aqueduc.

SECTION VII**LOCATIONS**

Article 7 :

Complexe multifonctionnel Agnico Eagle :**❖ Salle :**

- Réunion ou évènement – fête familiale : 300,00 \$ / jour
- Funérailles : sans frais
- Corporatif : 500,00 \$ / jour
- Organisme communautaire (évènement privé) : sans frais
- Organisme communautaire (évènement public) : 100,00 \$
- Organisme à but non lucratif : 300,00 \$

❖ Équipements :

- Cuisine équipée : 100,00 \$ / jour
- Équipements audio vidéo : 50,00 \$ / jour
- Patinoire et douches : 100,00 \$ / jour
- Salle sportive : 60,00 \$ / 3 mois + dépôt

Véhicules avec opérateur :

- Rétrocaveuse : 150,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec benne : 175,00 \$ / heure
- Camion 10 roues avec équipement à neige : 200,00 \$ / heure
- Camion Ford 550 avec équipement à neige : 150,00 \$ / heure
- Tracteur avec faucheuse : 75,00 \$ / heure

Terrain au camping municipal pour la saison 2026 : 475,00 \$

SECTION VIII SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Article 8:

La grille tarifaire du Service incendie est présentée en annexe « A ».

Article 9 :

Dans la grille tarifaire de l'annexe « A » les mots et expressions signifient :

Coût réel : taux horaire par salarié établi selon le tableau des salaires en vigueur, majoré de 50%, auquel s'ajoutent le taux horaire de l'équipement établi par la grille tarifaire en annexe « A » du présent règlement pour le matériel et équipement.

Entente de service : entente intervenue entre une municipalité et la Municipalité de Preissac en vertu de laquelle cette dernière lui fournit un service spécialisé pour répondre à ses besoins;

Intervention hors limite : toute manœuvre effectuée par les pompiers pour porter secours ou assistance sur un emplacement situé dans un territoire non desservi.

Territoire non desservi : les territoires des municipalités n'ayant pas conclu une entente intermunicipale de service avec la Municipalité de Preissac pour sa protection contre les incendies.

Non-résident : toute personne physique ou morale n'occupant aucun local d'habitation ou lieu d'affaires sur le territoire de la Municipalité de Preissac.

SECTION IX DIVERS

Article 10:

Vente de matériel : coûtant

Vente de lot du cimetière : 75,00 \$ / terrain

Creusage de fosse : 350,00 \$

Creusage pour urne : 50,00 \$

Columbarium chaque emplacement : 1 450,00 \$

Licences d'animaux (chien) : 40,00 \$, tel que défini au paragraphe # 31 du règlement # 292-2024 concernant les animaux.

SECTION X		TAUX D'INTÉRÊT POUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE
Article 11 :	Qu'un taux d'intérêt de 2 % par mois (24 % par année) soit facturé pour tout compte en souffrance (taxes ou autres);	
Article 12 :	Pour les comptes clients seulement (facturation autres que les taxes), tout solde de 2,00 \$ ou moins qui demeure impayé à la fin de l'année pourra être radié sans autre autorisation du conseil;	
Article 13 :	Que des frais administratifs de 25,00 \$ soient imposés pour tout chèque refusé par une institution financière.	
SECTION XI		MODE DE PAIEMENT
Article 14 :	Le conseil de la municipalité de Preissac consent le droit à trois (3) versements pour le paiement des taxes municipales lorsque les taxes foncières sont égales ou supérieures au montant fixé par le règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 4 de l'article 263 (fiscalité municipale). Ces paiements devront être faits de la façon suivante :	
	Le premier versement doit être fait le trentième jour qui suit l'expédition du compte;	
	Le deuxième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;	
	Le troisième versement doit être fait le quatre-vingt-dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent;	
	Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible;	
	Les mêmes règles s'appliquent à une taxe imposée à la suite d'un budget supplémentaire.	
SECTION XII		ENTRÉE EN VIGUEUR
Article 15 :	Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.	

Avis de motion	:	9 décembre 2025
Présentation du projet de règlement	:	9 décembre 2025
Adoption	:	16 décembre 2025
Publication	:	16 décembre 2025

Manon Viens
Mairesse

Gérard Pétrin
Directeur général/
Greffier-trésorier

ANNEXE A

SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Matériel et équipement		Tarif (non taxable)
Camion-citerne	Première heure	1 120 \$/heure
	Chaque heure subséquente de l'intervention	710 \$/heure
Auto-pompe	Première heure	1 040 \$/heure
	Chaque heure subséquente de l'intervention	660 \$/heure
Camionnette et véhicule utilitaire	Première heure	120 \$/heure
	Chaque heure subséquente de l'intervention	80 \$/heure
Embarcation nautique	Chaque heure de l'intervention	300 \$/heure
Incendie de véhicule d'un non-résident de la Municipalité de Preissac		Tarif (non taxable)
Intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule (routier, hors-route)		Coût réel
Prévention des incendies		Pénalités
Infraction au règlement numéro 227-2011 (brûlage domestique, brûlage industriel, feu de camp, festivités et évènements spéciaux)		Voir l'article 25 du règlement numéro 227-2011
Ressources humaines		Tarif (non taxable)
Salaire des pompiers, officiers, directeur adjoint et directeur (minimum de trois (3) heures pour chaque membre du Service de sécurité incendie) se rendant sur les lieux d'une intervention est exigible et facturé.		Coût réel

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET 2026

6. Période de questions portant exclusivement sur le budget 2026.

Les citoyens présents questionnent le conseil sur différents points suivant en rapport avec le budget 2026.

- Autres revenus
- PTI-asphalte
- Pont Sigouin-date-coût
- Station de lavage de bateaux-stationnement-secteur Tancrède
- Amélioration de bâtiment

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

167-12-2025

7. Levée de l'assemblée.

Sur proposition de madame la conseillère, Isabelle Beaulieu il est résolu unanimement:

DE CLORE l'assemblée. Les sujets à l'ordre du jour de la présente réunion étant épuisés, la réunion est levée à 19 h 45.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MANON VIENS
MAIRESSE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER